



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.POS-107

Déposé le : 05.07.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour un congé maternité, allaitement, parental, adoption ... serein et une administration exemplaire et efficace

Texte déposé

Il n'est pas encore usuel de remplacer systématiquement les femmes qui partent en congé maternité ou les hommes et les femmes au bénéfice d'un congé adoption ou autre, alors que la grande majorité des employeurs sont affiliés à une assurance perte de gain (APG) qui prend en charge une grande partie des coûts liés à cette absence et que cette dernière est planifiable à moyen terme (généralement 6 mois).

Cette pratique a pour conséquence de « stigmatiser » l'employée (respectivement l'employé) absente qui a mauvaise conscience et subit une certaine pression psychologique, les collègues de travail devant se répartir les tâches de la personne absente, etc.

Introduire le principe du remplacement systématique a pour conséquence de déculpabiliser la femme enceinte (et les hommes et femmes en congé adoption), de donner une chance à une personne qui entre ou qui est déjà sur le marché du travail, d'alléger le travail des collègues restants, etc. Bref c'est aussi un signal positif par rapport aux femmes et aux parents qui désirent avoir des enfants.

L'administration cantonale devrait être exemplaire dans ce domaine et avoir une politique de remplacement systématique des femmes enceintes (resp. des hommes ou femmes en congé adoption) afin que ces dernières (ou derniers) puissent profiter sereinement de leur congé et envisager p. ex. de le prolonger avec le congé allaitement et/ou parental.

La maternité et les congés maternité / allaitement / parental / etc. ne doivent pas devenir une source de stress pour l'employé qui en bénéficie ni une charge supplémentaire pour l'équipe dans laquelle elle/il travaille, créant ainsi une surcharge néfaste pour la santé ainsi qu'une source de démotivation. Les remplacements pendant des absences de longue durée devraient donc être planifiés, mis en place et rétribués de manière appropriée, faute de quoi chaque grossesse, chaque période d'absence pour cause de maternité, devient un risque pour le fonctionnement d'une unité administrative, surtout lorsqu'elle est de petite taille.

Vu ce qui précède, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'état :

- d'étudier la mise en place du remplacement systématique de tout employé absent à long terme (4 mois et plus) et dont l'absence est prévisible (congé maternité, adoption, parental, ...) afin que chacun (le bénéficiaire du congé comme l'équipe de collègues concernée) puisse envisager sereinement cette absence et que le bon fonctionnement de l'unité administrative concernée soit assuré.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour son rapport.

Lausanne, le 5 février 2019

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

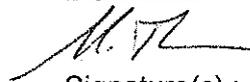
(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Muriel Thalmann

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



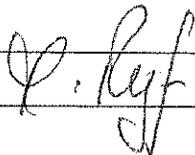
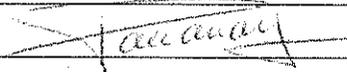
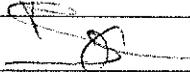
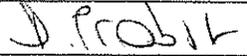
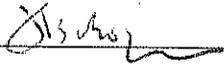
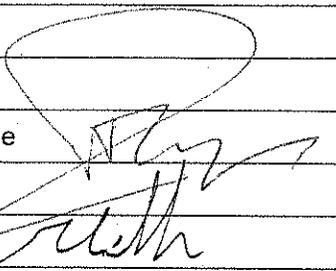
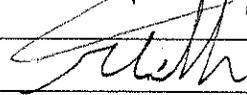
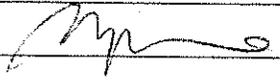
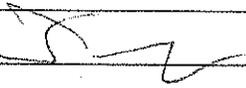
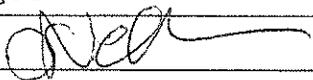
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

POS Pour un congé maternité, allaitement, parental, adoption, ... parents et non admissibles
exemplaire et efficace
Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto <i>A. Cherubini</i>	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Echenard Cédric <i>Echenard</i>
Attinger Doepper Claire <i>Attinger</i>	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier <i>Epars</i>
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquo Séverine <i>Evéquo</i>
Balet Stéphane <i>Balet</i>	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle <i>Freymond</i>
Betschart Anne Sophie <i>A. Betschart</i>	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure <i>Botteron</i>	Cuendet Schmidt Muriel <i>Cuendet</i>	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud <i>Bouverat</i>	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien	Gfeller Olivier <i>O. Gfeller</i>
Buclin Hadrien	Démétriadès Alexandre <i>Démétriadès</i>	Giardon Jean-Claude <i>Giardon</i>
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane <i>Desarzens</i>	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie <i>Induni</i>
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine <i>Carvalho</i>	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent <i>Jaques</i>
Cherbuin Amélie <i>Cherbuin</i>	Dupontet Aline <i>Dupontet</i>	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique 
Joly Rebecca	Paccaud Yves 	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie 
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore 	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine 	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel 
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean 
Meidem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge 	Riesen Werner	Venzelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice 	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam 	Wahlen Marion
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah 	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydyo Alexandre	Zwahlen Pierre 